

# MAINTENANCE DES VEHICULES OPTION VEHICULES DE TRANSPORT ROUTIER

*Formation en initial et/ou en apprentissage (UFA AFORPA)*

**Ce technicien assure la maintenance et la réparation des véhicules de transport routier. Son rôle principal consiste à démonter, contrôler et régler les organes mécaniques, électriques, hydrauliques et pneumatiques des véhicules et de leurs remorques.**

## **Les activités**

Il réceptionne les véhicules, évalue l'importance des réparations et réalise les opérations d'entretien et de réglage. Sur un véhicule défectueux, il établit le diagnostic, localise les causes de la panne et effectue la remise en état. Il s'agit souvent de réparations lourdes et la qualité de son travail garantit la sécurité de l'utilisateur, des autres usagers de la route ainsi que celle des marchandises transportées.

Il travaille dans un atelier spécialisé sous le contrôle d'un chef d'atelier du secteur mécanique. Il est aussi en relation avec les entreprises de transport qui lui confient leurs véhicules.

## **Les qualités**

Le technicien de maintenance véhicules de transport routier aime le travail manuel, il est précis et rigoureux dans ses gestes professionnels et méthodique dans ses interventions. Efficace et rapide pour respecter des délais souvent courts imposés par l'entreprise de transport, il a un bon esprit d'analyse, de réflexion et de compréhension.

## **Les outils**

Le technicien de maintenance véhicules de transport routier utilise des appareils de diagnostic et de contrôle pour les freins, les circuits électriques, les pneumatiques et se sert d'outils à main de démontage et remontage de pièces. Pour les éléments lourds, des fosses et appareils de levage l'aident dans son travail.

## **La formation**

Pour accéder à ce métier, il existe le **C.A.P. 2 ans**, le **Bac Pro 3 ans** et le **BTS A.V.A. option Véhicules Industriels**.

## GRILLE HORAIRE ELEVE DE BACCALAUREAT PROFESSIONNEL

| DISCIPLINES ET ACTIVITES   | Durée<br>horaire<br>cycle 3 ans | Durée<br>horaire<br>annuelle |
|--|---------------------------------|------------------------------|
| <b>I - Enseignements obligatoires</b> incluant les activités de projet             |                                 |                              |
| <i>Enseignements professionnels et enseignements généraux liés à la spécialité</i> |                                 |                              |
| Enseignements professionnels   | 1152                            | 384                          |
| Prévention - Santé - Environnement   | 84                              | 28                           |
| Français et/ou Mathématiques et/ou langue vivante et/ou arts appliqués             | 152                             | 50                           |
| Français - Histoire-Géographie - Education Civique                                 | 380                             | 126                          |
| Mathématiques  | 349                             | 116                          |
| Langue vivante   | 181                             | 60                           |
| Arts Appliqués - Cultures Artistiques  | 84                              | 28                           |
| Education Physique et Sportive   | 224                             | 75                           |
| <b>TOTAL</b>   | <b>2606</b>                     | <b>868</b>                   |
| <b>II - Accompagnement personnalisé</b>  | 210                             | 70                           |

Durée du cycle : 84 semaines auxquelles s'ajoutent une PFMP de 22 semaines et 2 semaines d'examen

### **Vie scolaire dans l'établissement**

Déroulement des cours : du lundi au vendredi de 8 h 00 à 17 h 00

Equipement : l'enseignement professionnel nécessite une tenue adaptée (ex. : habit de travail, chaussures de sécurité et outillage)

Hébergement (garçons et filles) :

\* internat : ouvert du lundi au vendredi de 8 h 00 à 17 h 00 et sous réserve d'acceptation de la demande après commission d'affectation